

Adénine

SP-T-N-(ORG.)

Danger**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Ref. n° : 105 278
Nom commercial : Adénine
Identification de la société : JEULIN
T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99
468, Rue Jacques Monod - CS 21900
27019 EVREUX CEDEX - France
e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59
Usage : Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange**

Classe de danger et code de catégorie
Réglement CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 3 - Danger (CLP : Acute Tox. 3)
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : Xn; R22

Éléments d'étiquetage

Étiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

• Pictogramme(s) de danger



• Mention d'avertissement : Danger
• Mention de danger : H301 : Toxique en cas d'ingestion.

• Conseils de prudence

- Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention : P301+P330+P310+P321 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.
- Stockage : P405 : Garder sous clef.

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45 :

Symbole(s)



Phrase(s) R

Phrase(s) S

: Nocif.
: R22 : Nocif en cas d'ingestion.
: S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.



Adénine

SP-T-N-(ORG.)

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Adénine	: 100 env. %	73-24-5	200-796-1	-----	----	Xn; R22 Acute Tox. 3 (H301)

Autres informations

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : **En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).**
: **Consulter immédiatement un médecin.**

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Adéquats : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Eau.
Dioxyde de carbone.
Poudre.
Mousse.

Risques particuliers

- : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
Combustible.

La décomposition thermique génère :

- Oxydes d'azote.
Monoxyde de carbone.

Protection contre l'incendie

- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales

- : Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour l'environnement

- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Mesures après fuite / épandage

- : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.
Rincer/diluer le résidu à l'eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.



Adénine

SP-T-N-(ORG.)

SECTION 7. Manipulation et stockage

Général	: Limiter l'accès au personnel autorisé.
Précautions lors du maniement et de l'entreposage	: L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
Manipulation	: Porter un vêtement de protection approprié. Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les poussières.
Stockage	: Après utilisation bien fermer le couvercle. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres	: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique	: Adénine - Vitamine B4 - 6-Aminopurine
Etat physique	: Poudre.
Couleur	: Légèrement jaune.
Odeur	: Aucune donnée disponible.
pH	: Aucune donnée disponible.
Poids moléculaire	: 135.13
Point de fusion [°C]	: > 360°C
T° d'ébullition initiale [°C]	: Aucune donnée disponible.
Densité	: Aucune donnée disponible.
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée disponible.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Chaleur.
Matières à éviter	: Oxydants forts. Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone.



Adénine

SP-T-N-(ORG.)

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation : Peut être nocif par inhalation.
Peut être irritant pour les voies respiratoires.
- Cutanée : Peut être nocif en cas d'absorption cutanée.
Peut provoquer une irritation de la peau.
- Oculaire : Peut être irritant pour les yeux.
- Ingestion : Toxique en cas d'ingestion.
- Admin. orale (rat) DL50 : 227 mg/kg Convulsions, épilepsie . Faiblesse musculaires poumons, thorax
- Irritation de la peau (lapin) : Aucune donnée disponible.
- Irritation des yeux (lapin) : Aucune donnée disponible.
- Irritation des membranes muqueuses (lapin) : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique

- Autre : Des effets chroniques potentiels pour la santé sont à considérer.
- Autres informations toxicologiques : A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

SECTION 12. Informations écologiques

- Information relative aux effets écologiques : Eviter le rejet dans l'environnement.
- Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible.
- Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée disponible.
- Informations sur l'élimination : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Biodégradation [%] : Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

- Elimination des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.
Ne pas réutiliser les containers vides.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

- Procédures d'élimination des déchets : **Ne pas jeter les résidus à l'égout.**
Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name : UN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, III
- No ONU : 2811
- I.D. n° : 60
- Transport terrestre
 - ADR/RID : Class : 6.1
Group : III
- Transport par mer
 - Code IMO-IMDG : UN 2811 Solide organique toxique, n.s.a. (adénine).
 - Classe : 6.1
 - Groupe d'emballage : III
- Transport aérien

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Page : 5

Révision nr : 0

Date : 6 / 11 / 2015

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Adénine**SP-T-N-(ORG.)****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

- ICAO/IATA : UN 2811 Toxic solid, organic, n.o.s. (adenine).
- IATA - Classe ou division : 6.1
Groupe d'emballage IATA : III

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

JEULIN

Règlement CE 1907/2006